

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_034_B | Histoire de la folie, préparatifs \[B\]CollectionBoite_034_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles. ItemLe Parlement contre les possessions. D\[an\]s Romorantis \(1599\)](#)

Le Parlement contre les possessions. D[an]s Romorantis (1599)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_B_f0137

SourceBoite_034_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Examen de la prétendue possession des filles de la paroisse de Landes](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Le Parlement contre les possessions.

de Romorantin (1599)

Marthe Brosier, ~~de Avon d'Orléans~~.
 Miron s'irige d'Anges refuse de l'exorciser
 l'officiel d'Orléans, après avoir pratiqué de purs
 exorcismes, voulut qu'il s'en aille d'Orléans,
 et in l'édit d'exorcisme.

Les capitaines ne voulant pas conclure à Paris.
 Une commission de 12 médecins, dont Marucot
 est le + important conclurent - la non possession
 de Parl^u de Paris, - le grand Chancelier et
 la Tournefle s'en blâmes - rend un arrêt qui
 renvoie Marthe Brosier, son père, ses sœurs,
 sur leur lieu d'origine, d'où elle s'en
 sortit.

L'abbé de St Martin et l'irique de
 Clermont, son frère, veulent l'exorciser.
 le Parl^u de Paris rend un arrêt contraire. L'abbé
 de St Martin se rend à Rome où il est
 conduit par le cardinal d'Offat.

in Examen de la milice possession
des filles de la prison de Landen.

11-22-23.

Le Parlement de la République

de la République

Le Parlement de la République
est composé de deux chambres :
le Sénat et l'Assemblée Nationale.
Le Sénat est élu pour une durée
de six ans, renouvelable par tiers
à chaque session. L'Assemblée
Nationale est élue pour une durée
de cinq ans, renouvelable par tiers
à chaque session.

et de l'élection de la Chambre.

Le Parlement de la République
est composé de deux chambres :
le Sénat et l'Assemblée Nationale.
Le Sénat est élu pour une durée
de six ans, renouvelable par tiers
à chaque session. L'Assemblée
Nationale est élue pour une durée
de cinq ans, renouvelable par tiers
à chaque session.

187

Le Parlement de la République
est composé de deux chambres :
le Sénat et l'Assemblée Nationale.
Le Sénat est élu pour une durée
de six ans, renouvelable par tiers
à chaque session. L'Assemblée
Nationale est élue pour une durée
de cinq ans, renouvelable par tiers
à chaque session.

Le Parlement de la République
est composé de deux chambres :
le Sénat et l'Assemblée Nationale.
Le Sénat est élu pour une durée
de six ans, renouvelable par tiers
à chaque session. L'Assemblée
Nationale est élue pour une durée
de cinq ans, renouvelable par tiers
à chaque session.